Les États-Unis participeront au Fonds pour les pertes et dommages

Partage international n° 424 – Décembre 2023

Les États-Unis ont enfin accepté les nouvelles lignes directrices des Nations unies pour la mise en place du Fonds pour les pertes et dommages, proposé pour la première fois en 2007 lors de la COP13, jugé important lors de l'accord de Paris sur le climat en 2015 et formellement approuvé lors de la COP27 l'année dernière. Un comité de 24 membres issus de pays en développement et de pays développés avait alors été autorisé à élaborer un plan détaillé pour le fonds afin de le rendre opérationnel d'ici la fin de 2024.

Les pertes et dommages sont un terme utilisé par les Nations unies pour désigner les dispositions visant à couvrir le coût des effets permanents et irréversibles du changement climatique qui ne peuvent être atténués ou auxquels on ne peut s'adapter, tels que la perte de terres et d'habitations en raison de l'élévation du niveau de la mer, les dommages aux infrastructures, et les pertes de revenus dues aux récoltes détruites par les événements climatiques.

Les principaux points d'achoppement lors des nombreuses délibérations de la commission cette année ont été les suivants : le fonds doit-il être hébergé par la Banque mondiale ou créé en tant qu'entité indépendante affiliée aux Nations unies ; quels sont les pays qui cotiseront au fonds ; et quels sont ceux qui pourront en recevoir le soutien ?

Les pays en développement ne partagent pas la confiance des pays développés dans la Banque mondiale et s'inquiètent du fait que tous les pays en développement ne sont pas éligibles à un financement de la Banque, ainsi que des frais potentiellement élevés à payer pour héberger le fonds. Certains craignent que les politiques de prêt de la Banque mondiale n'alourdissent la dette qu'ils supportent déjà en raison des impacts climatiques et préféreraient des subventions et un soutien budgétaire direct. D'autres se sont interrogés sur le financement accordé par la Banque aux projets de combustibles fossiles, qui accélèrent le réchauffement de la planète.
En ce qui concerne la question de savoir qui paiera, les pays développés, en particulier les États-Unis, qui sont les principaux responsables des émissions à l'origine du réchauffement de la planète, se sont toujours opposés à une formulation qui désignerait les pays riches comme la principale source de financement. Brandon Wu, directeur de la politique du groupe de défense de justice climatique ActionAid, a assisté aux discussions sur les pertes et les dommages en tant qu'observateur et a commenté : *« D'un point de vue éthique, c'est tout simplement grotesque. C'est comme si quelqu'un détruisait votre propriété et s'indignait ensuite lorsque vous lui demandez de payer pour cela. »*

L'accord qui a émergé de plusieurs réunions difficiles est un hybride dans lequel le fonds sera organisé comme une entité sous l'autorité de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, avec la Banque mondiale en tant qu'administrateur intérimaire et hôte du secrétariat du fonds pour quatre ans. La Banque sera tenue de respecter certaines conditions, notamment de garantir l'éligibilité au financement de tous les pays en développement. Si ces conditions ne sont pas remplies pendant la période intérimaire, le fonds sera réorganisé en tant qu'institution autonome indépendante. Les contributions au fonds seront entièrement volontaires.

Sources : insideclimatenews.org
Thématiques : environnement
Rubrique : S.O.P. — Sauvons notre planète